

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-29x-00454 Référence de la demande : n°2020-00454-041-002

Dénomination du projet : ensemble immobilier Les vergers du Forf Kléber à Wolfisheim (67)

Lieu des opérations : -Département : Bas-Rhin -Commune(s) : 67202 - Wolfisheim.

Bénéficiaire : COGEDIM EST

**MOTIVATION ou CONDITIONS**Nouveaux éléments envoyés

Suite au premier avis défavorable, un mémoire en réponse a été transmis au CNPN, un plan de gestion du site aménagé et des sites compensatoires a été ajouté au dossier et le dossier de dérogation a été mis à jour. Le rapport de la DREAL Grand Est a également pu être consulté.

Réponse globale apportée

Les principaux défauts du dossier initial portaient sur :

- l'absence de solutions alternatives satisfaisantes ;
- le manque d'engagement des mesures de réduction ;
- l'insuffisance des mesures compensatoires.

La réponse concernant l'absence de solution alternative n'est pas réellement satisfaisante et l'on regrette qu'une recherche de densification ne soit pas davantage démontrée.

La mesure compensatoire qui consistait à passer en « agriculture raisonnée » la parcelle de 3,6 hectares voisine du projet a été modifiée : elle sera transformée en prairie de fauche de 2,5 hectares, avec 10% de zone refuges annuelles non fauchées, ce qui apporte une plus-value écologique intéressante.

La mesure compensatoire de création d'une mare temporaire a été revue à la hausse et engage désormais à la création de trois mares connectées et de profondeurs différentes, afin d'accroître les chances que les niveaux d'eau soient favorables au Crapaud vert à la bonne période.

Le plan de gestion et les mesures apportées concernant les limitations des risques d'écrasement d'amphibiens au sein de l'ensemble immobilier sont également satisfaisants.

**En conséquence, le CNPN émet un avis favorable à cette demande de dérogation.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

Signature :

